

## CHARTE DES OFFICIELS ÉTUDE PROJET V2

Bureau Fédéral du 18 janvier 2019



## **Quelques constats**

- Une masse d'arbitres qui diminue (baisse quantitative et qualitative)
- Un nombre de candidats à l'Examen d'Arbitre Départemental qui régresse (tarissement progressif de la pyramide de formation)
- Des dérives de la charte existante :
  - Les clubs gardent les arbitres départementaux pour officier dans leur club,
  - Les CD gardent les arbitres départementaux pour couvrir leurs championnats départementaux et refusent de les laisser monter au niveau régional.
  - Des arbitres qui se mettent indisponibles pour proposer leur service dans les clubs sans être désignés officiellement, contre rémunération hors système fédéral.
  - Les arbitres sont insuffisamment disponibles,
  - Des validations par les CD et LR qui sont non conformes (pas d'enregistrement des résultats EAD, enregistrement comme arbitre départemental sans validation des examens prévus,...)

## **Quelques constats**

- Pas suffisamment de différence de reconnaissance entre un club qui s'engage dans la formation d'arbitres et celui qui ne fait rien ou très peu (certains préfèrent payer une amende peu importante que s'engager dans une démarche de formation plus coûteuse)
- Une indemnisation des officiels peu attractive (montants qui ont peu évoluer au cours des dernières années)

### 1 : Sécuriser le process FBI

- Disposer d'un seul niveau arbitre actif (arbitre club, arbitre en formation ou arbitre)
- Créer une alerte CDO quand un arbitre est indisponible et qu'il arbitre dans son club
- CD/LR garant des validations dans FBI
- Désactivation des droits arbitres à chaque fin de saison

### 2 : Disposer d'éléments plus complets sur FBI tout au long de la saison

- Disposer d'un tableau récapitulatif des débits/crédits avec le mode de calcul, résultat du montant de la pénalité ou des points passion club en cours
- Apporter les explications pour accéder à toutes les données disponibles dans FBI (détails des points acquis, ...)

# 3 : Agir sur les curseurs pour tendre à augmenter la masse d'arbitres en impliquant plus les clubs de haut niveau

- Modifier les débits par équipe en fonction des catégories des désignations (intégrant le coefficient) :
  - HAUT NIVEAU 100 pts
  - NATIONAL **80** pts (inscription automatique dans FBI en fonction du championnat)
  - FEDERAL 60 pts
  - REGIONAL (avec le 1er niveau DEPARTEMENTAL Senior) 40 pts
- Impliquer l'ensemble des équipes DEPARTEMENTALES séniors :
  - Si hors désignation 25 pts
  - Si le département souhaite d'autres niveaux à désignation (en accord : conseil des Présidents et/ou des clubs lors de l'AG), informer la FFBB pour saisie de 40 pts dans FBI
- Définir une valeur significative du point afin que le club opte pour s'engager dans une démarche de formation des arbitres au lieu de payer une amende. Avec un point à **4**€ une équipe de : HN (100x4€=**400**€), Nat. (80x4€=**320**€), Féd. (60x4€=**240**€), Rég. (40x4€=**160**€, Dép. (25x4€=**100**€)

## 4 : Agir sur les curseurs pour mieux équilibrer le nombre d'arbitrage par officiel

Limiter le nombre de points de crédits par arbitre à **40** points avec une valorisation :

- Pour 8 rencontres à 5 points forfaitaires sont attribués (au même niveau qu'un arbitre club),
- À partir de la 9<sup>ème</sup> rencontre 1 point par rencontre sera comptabilisé,
- Au delà de la 15<sup>ème</sup> rencontre 0,25 point sera abondé.

### 5 : Donner les mêmes possibilités d'arbitre club au niveau de la CTC

Un arbitre club peut officier au sein de l'ensemble des clubs composant la CTC et compter à ce titre pour la CTC.

### 6 : Mieux valoriser l'école d'arbitrage niveau 2

- Réaffirmer la valorisation de 10 pts le club (hors CTC qui a cette obligation) qui fait l'effort de disposer d'une école d'arbitrage de niveau 2 et qui présente des arbitres en formation départementale.
- Valoriser financièrement toute école d'arbitrage qui a obtenu des résultats (réussite à l'examen départemental) par le biais de la redistribution des pénalités financières de la Charte des officiels.

### 7 : Nouvelle redistribution de la somme totale des pénalités financières

- 40% points passion club
- 30% aide au CD sur appel projet
- 30% soutien école arbitrage (club et CTC)

#### 8 : Permettre les initiatives territoriales (niveau départemental hors D1)

Dans le cadre de la réunion de conférence des Présidents, des initiatives locales permettant de développer l'arbitrage peuvent être proposées.

Elles ne doivent pas être contraires à la philosophie de la Charte des officiels.

Avant toute mise en œuvre, elles doivent être soumises au Bureau Fédéral pour validation et valorisation.

#### 9 : Revaloriser les indemnités des officiels

- Faire évoluer les indemnités (à envisager)
  - Championnat Régional Seniors / Jeunes
  - Championnat Départemental Seniors / Jeunes
- Encourager les LR a disposer d'une péréquation arbitrage pour avoir une plus grande souplesse dans la gestion des désignations des arbitres.
- Utiliser une partie des pénalités financières de la Charte des Officiels pour abonder les caisses de péréquation et augmenter significativement les indemnités des arbitres.



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80